



MOSELLE FIBRE

**Objet : Vote du Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 - Budget annexe
Médiation Numérique**

COMITE SYNDICAL DU 3 MAI 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-222

Le 3 mai 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric POKRANDT, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ainsi que l'article L. 2311-3,

VU les statuts de MOSELLE FIBRE,

VU l'instruction interministérielle portant nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU le rapport n° CSR 2021-222 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 3 mai 2021,

CONSIDERANT la consommation des crédits décrite ci-dessous :

I) Reprise des résultats 2021

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical doit se prononcer sur l'emploi du résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué à la clôture de l'exercice 2021. Ce résultat, s'il est excédentaire, doit être affecté prioritairement au financement de la section d'investissement.

Je vous propose d'affecter prioritairement une fraction des 523 095,42 € de résultat de fonctionnement cumulé 2021 en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement (19 512 €) et les restes à réaliser en investissement (42 928,88 €) soit 62 440,88 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement cumulé 2021 est inscrit en compte 002 résultat de fonctionnement reporté soit 460 654,54 €

II) Equilibre général du projet de Budget Supplémentaire

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **Budget Primitif** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 160 690,00	Excédent 2021 (R002)	460 439,54
Personnel (012)	222 260,00	Cotisations (74)	1 004 560,46
Autres charges de gestion courante (65)	50,00	Autres produits de gestion courante (75)	100 000,00
Charges exceptionnelles (67)	2 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	-
Total	1 385 000,00	Total	1 565 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Déficit 2021 (D001)	19 512,00	Excédent de fonctionnement 2021 (1068)	62 440,88
Etudes (20)	165 000,00	Immobilisations corporelles (21)	559,12
Acquisition de matériel (21)	97 512,00		
Total	243 000,00	Total	63 000,00

Total Dépenses	1 628 000,00	Total Recettes	1 628 000,00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	-	Excédent 2021 (R002)	215,00
Personnel (012)	-	Cotisations (74)	215,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	-	Autres produits de gestion courante (75)	-
Charges exceptionnelles (67)	-	Recettes exceptionnelles (77)	-
Total	-	Total	-

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Déficit 2021 (D001)	39 024,00	Excédent de fonctionnement 2021 (1068)	-
Etudes (20)	-	Immobilisations corporelles (21)	-
Acquisition de matériel (21)	- 39 024,00		
Total	-	Total	-

Total Dépenses	-	Total Recettes	-
-----------------------	----------	-----------------------	----------

Présentation du **Budget Total** (Budget Primitif + Projet BS-DM1) :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	1 160 690,00	Excédent 2021 (R002)	460 654,54
Personnel (012)	222 260,00	Cotisations (74)	1 004 345,46
Autres charges de gestion courante (65)	50,00	Autres produits de gestion courante (75)	100 000,00
Charges exceptionnelles (67)	2 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	-
Total	1 385 000,00	Total	1 565 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Déficit 2021 (D001)	19 512,00	Excédent de fonctionnement 2021 (1068)	62 440,88
Etudes (20)	165 000,00	Immobilisations corporelles (21)	559,12
Acquisition de matériel (21)	58 488,00		
Total	243 000,00	Total	63 000,00

Total Dépenses	1 628 000,00	Total Recettes	1 628 000,00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Budget Total présente une situation en équilibre à hauteur de 1 628 000 €.

III) Description des mouvements budgétaires réels

Les mouvements sont neutres au niveau de l'équilibre du budget et retracent des rectifications d'erreurs matérielles :

- En recettes de fonctionnement, il s'agit d'une erreur comptabilisation d'un montant de 215 €. L'excédent de fonctionnement est augmenté de 215 € pour un total rapporté à 460 654,54 € et une diminution de 215 € au chapitre des cotisations.
- En dépenses d'investissement, il est opéré une régularisation de l'intégration du déficit en ajoutant 39 024 € pour arriver à une valeur de 19 512 € qui est le déficit 2021 à reprendre. En effet, le signe « - » avait été apposé à tort dans la case du déficit devant le nombre 19 512 € au Budget Primitif 2022 amenant des crédits supplémentaires de manière artificielle. Cette régularisation s'opère à budget constant avec une compensation de cette somme par le chapitre des acquisitions de matériel.

Le Président précise que le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. Ce rapport est accompagné du fascicule du projet de BS-DM1 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrit ci-dessus ainsi que les opérations d'ordres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1 : **ADOpte** le Budget Supplémentaire – Décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 de MOSELLE FIBRE tel que décrit dans cette délibération,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de MOSELLE FIBRE à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 19

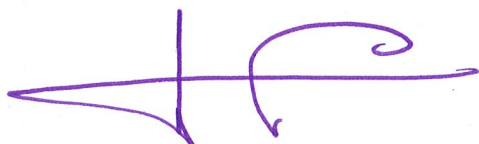
Adopté par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président de séance



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER